



**REGLES DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
2018**

**DESCENTE
Senior, U23 ans et U18 ans**

Table des matières

A. REGLES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE DESCENTE SENIOR ET U23 3

1	PREAMBULE.....	3
2	MODALITES DE SELECTION.....	4
2.1	Compétition de sélection	4
2.2	Conditions de participation	4
2.3	Règlement de la compétition de sélection sprint et classique	5
2.4	Liste de départ.....	5
2.5	Juges et officiels.....	5
2.5	Classements.....	6
2.6	Départage	6
3	PROGRAMME D’ACTIONS	7
3.1	Programme d’actions Senior	7
3.2	Programme d’actions U23	7
3.3	Programme complémentaire	7
4	PROPOSITION DE SELECTION	8
4.1	Préambule	8
4.2	Proposition de sélection pour l’équipe de France Senior	8
4.3	Proposition de sélection pour l’équipe de France U23	9
5	DIVERS	10
5.1	Diffusion des règles de sélection	10
5.2	Diffusion de la liste pour accès à la compétition de sélection sprint senior et U23	10
5.3	Diffusion des sélections	10
5.4	Compétitions « ICF Ranking »	10
5.5	Accès aux compétitions de sélection 2019.....	10

B REGLES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE DESCENTE U18 11

1	PREAMBULE.....	11
2	MODALITES DE SELECTION.....	11
2.1	Compétitions de sélection	11
2.2	Conditions de participation	11
2.3	Règlement.....	12
2.4	Classement	12
2.5	Départage	12
3	PROGRAMME D’ACTIONS	12
4	PROPOSITION DE SELECTION	12



4.1	Préambule	12
4.2	Proposition de sélection pour l'Equipe de France U18	13
5	DIVERS	13
5.1	Diffusion du mode de sélection	13
5.2	Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2018	13
5.3	Diffusion des sélections	13



A. Règles de sélection en Equipe de France descente senior et U23

1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'équipe de France de Descente lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2018.

Première nation à l'issue des Championnats du Monde 2017, l'objectif de l'équipe de France est de maintenir cette place lors des championnats du Monde sénior de sprint et classique pour la saison 2018.

La compétition internationale de référence sera le championnat du Monde de sprint et classique qui aura lieu à Muotathal (Suisse) du 26 mai au 4 juin 2018. La recherche des titres individuels et par Equipe dans toutes les épreuves est la priorité de l'Equipe de France.

Le mode de sélection est un élément constitutif des collectifs de l'équipe de France, il contribue pleinement à sa réussite. Outre sa fonction de sélection, il participe à la préparation de l'équipe de France.

Les modalités de sélection retenues permettent de valoriser :

- la valeur individuelle des sportifs ou des bateaux pour le biplace
- la capacité à mobiliser ses ressources pour performer le jour J
- une navigation permettant d'être performant sur un parcours naturel tant en sprint qu'en classique.
- une régularité dans les performances tout en privilégiant la Gagne

2 MODALITES DE SELECTION

2.1 Compétition de sélection

La compétition de sélection Senior et U23 sprint et classique 2018, aura lieu à Sort 10 au 13 avril 2018 pour toutes les épreuves individuelles (C1D, C1H, K1D, K1H), elle comprend 4 courses (N°1, N°2, N°3 et N°4) deux courses sprints et deux courses classiques. Pour la catégorie d'équipage C2H la compétition de sélection comprend trois courses (N°1, N°2 et N°3) deux sprints et une classique.

Parcours prévisionnel sprint : Bassin d'eau vive de Sort

Parcours prévisionnel classique : Passerelle de Puente de Guelli - Rialp

- Course n°1 : Epreuve de Sprint - Qualification - Finale A et B, mardi 10 avril 2018. Le manager descente déterminera les quotas d'accession en finale A en fonction des effectifs de participation le 7 avril 2018.
- Course n°2 : Epreuve de Sprint – Finale A et B, mercredi 11 avril 2018.
- Course n°3 : Epreuve de Classique, jeudi 12 avril 2018,
- Course n°4 : Epreuve de Classique, vendredi 13 avril 2018.

La date et le programme de ces courses peuvent être modifiés en fonction des conditions extérieures.

2.2 Conditions de participation

a) Conditions administratives

- Etre titulaire de la licence Canoë Plus 2018,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- S'inscrire sur le site de la FFCK avant le vendredi 6 avril 2018. Coût d'inscription 10 € par bateau et par course.

b) Conditions sportives

- Les sportifs listés élite et senior, quelle que soit leur embarcation de mise en liste peuvent s'inscrire aux courses de sélections
- Puis seul(e)s les sportifs qui entrent dans les quotas d'accès suivant pourront s'inscrire et participer aux courses de sélection :

K1H	K1D	C1H	C2H	C1D
25	20	20	10	10

- Ces quotas seront arrêtés à partir du classement national toutes épreuves (scratch) 2018 au mardi 3 avril 2018, à l'issue du sélectif national sprint et classique du Salat. Les sportifs listés Elite et senior sont comptabilisés dans ce classement.

- Le manager descente peut inscrire des bateaux supplémentaires à la compétition de sélection 2018 après analyse du classement national et des résultats sur les sélectifs nationaux.

2.3 Règlement de la compétition de sélection sprint et classique

Ce document constitue le règlement de compétition. Les points non traités dans celui-ci, sont soumis au règlement de la Fédération Internationale de Canoë en vigueur.

2.4 Liste de départ

a) Règlement particulier des courses Sprint

L'accès aux finales A et B de la courses 1 et 2 sont déterminés par les qualifications de la course N°1.

b) Pour la course 1

- Groupe 1 – Sportifs hors listes. L'ordre des départs se fera en ordre inverse du classement national toutes catégories, arrêté au mardi 3 avril 2018.
- Groupe 2 – Sportifs en liste relève. L'ordre des départs se fera par tirage au sort dans chacune des catégories.
- Groupe 3 – Sportifs en listes Senior et Elite. L'ordre des départs se fera par tirage au sort.

c) Pour la course 2

La liste de départ sera l'inverse des résultats de la course N°1 en respectant les groupes de sportifs classés en finale A ou B, en cas d'ex aequo, le départage sera fait sur la catégorie de mise en liste en privilégiant la catégorie Elite puis sur le classement national.

d) Pour la course 3

La liste de départ sera l'inverse des résultats du classement général en cours, en cas d'ex aequo, le départage sera fait sur la course N°2.

e) Pour la course 4

La liste de départ sera l'inverse des résultats du classement général en cours, en cas d'ex aequo, le départage sera fait sur la course N°3.

2.5 Juges et officiels

a) Organisateur technique

Pierre-Michel CROCHET, manager descente, est l'organisateur technique de cette compétition.

b) Chef des officiels et Juge arbitre

Le manager descente nomme le chef des officiels qui fera également office de juge arbitre pendant la compétition ainsi que l'ensemble des officiels parmi les juges français officiant au niveau national et international.

c) Jury

Le jury sera composé du vice-président chargé du haut niveau pour la descente (ou de son représentant) du président de la commission nationale descente (ou de son représentant) et du directeur technique national (ou de son représentant).

2.5 Classements

Pour chaque course, les compétiteurs marquent des points selon la répartition suivante :

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er}	0
2 ^e	3
3 ^e	4
4 ^e	5
...	...
10 ^e	11

A l'issue des courses le classement général est effectué sur les trois meilleurs résultats.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort automatiquement du classement de la course.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas (DNF), ou disqualifié de la manche (DSQ) marque les points du dernier de l'épreuve plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

2.6 Départage

En cas d'égalité au classement par points, le meilleur classement de la course n°1 (1ere course de sprint) sera pris en compte pour départager les embarcations. Si l'égalité persiste, le classement de la course N°3 (1ere course classique) départagera, et enfin en cas d'égalité persistante c'est le classement de la course sprint N°2 (2e course sprint) qui départagera.

3 PROGRAMME D' ACTIONS

La direction sportive a fait le choix de financer les échéances terminales de chaque collectif. En fonction des contraintes budgétaires une participation financière pourra être demandée aux sportifs sélectionnés pour les autres actions.

3.1 Programme d'actions Senior

- Préparation au Championnat du Monde, Muotathal (SUI) du samedi 28 avril au jeudi 3 mai 2018,
- Championnat du Monde Sprint et classique Muotathal (SUI) du samedi 26 mai au 3 juin 2018,
- Coupe du Monde manche 1 (classique) et 2 (Sprint) à Banja Luka (Bosnie) du vendredi 8 au dimanche 10 juin 2018,
- Coupe du Monde manche 3 (classique) et 4 (Sprint) à Celje (Slovénie) du vendredi 15 au dimanche 17 juin 2018,
- Préparation au Championnat du Monde 2019, Seu d'Urgell (ESP) du lundi 8 au vendredi 12 octobre 2018.

3.2 Programme d'actions U23

Les sportifs U23 sont nés entre le 1^{er} Janvier 1995 et le 31 Décembre 1999.

- Coupe du Monde manche 1 (classique) et 2 (Sprint) à Banja Luka (Bosnie) du vendredi 8 au dimanche 10 juin 2018.
- Coupe du Monde manche 3 (classique) et 4 (Sprint) à Celje (Slovénie) du vendredi 15 au dimanche 17 juin 2018.
- Championnat d'Europe U 23 Classique et Sprint, Skopje (Macédoine) du dimanche 30 juillet au lundi 6 août 2018.

3.3 Programme complémentaire

Il pourra être possible de participer aux manches de Coupe du monde 2018 pour les sportifs non sélectionnés dans les collectifs senior et U23. Cette participation se fera selon les places laissées disponibles par l'équipe de France et à la charge des sportifs en respectant le classement des sélections.

4 PROPOSITION DE SÉLECTION

4.1 Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

Conformément à la convention 2018 « Sportif de haut niveau », à partir de la sélection, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2018 et des courses qui lui seront proposées jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un bateau rencontre des difficultés pour honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, de comportement ou de double sélection en Équipe de France), il devra faire une demande écrite au Directeur Technique National pour obtenir une autorisation d'absence. Un bateau en remplacement pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

Pour toutes les échéances internationales, si les courses par équipe sont réalisées avant les épreuves individuelles, les équipes seront constituées à partir du classement de sélection 2018.

4.2 Proposition de sélection pour l'équipe de France Senior

a) *Epreuves Sprint et classique du championnat du Monde 2018*

(i) *Epreuve kayak homme, kayak dame, canoë monoplace homme, canoë monoplace dame :*

- De 0 à 3 premiers bateaux du classement général des sélections 2018 peuvent être proposés à la sélection.

(ii) *Epreuve canoë biplace homme :*

- De 0 à 2 premiers bateaux du classement général 2018 réalisé après les courses sprint.
- De 0 à 2 premiers bateaux du résultat de la course n°3

(iii) *Epreuve canoë biplace dame :*

- De 0 à 2 premiers bateaux seront formés avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.

b) *Proposition de sélection pour les Manches de Coupe du Monde Manche 1 et 2 à Banja Luka (BOSNIE) et Coupe du Monde Manche 3 et 4 à Celje (SLO)*

Attention : En fonction des dispositions financières, une participation pourra être demandée aux sportifs sélectionnés.

(i) *Epreuve kayak homme, kayak dame, canoë monoplace homme, canoë monoplace dame :*

- De 0 à 3 premiers bateaux du classement général des sélections 2018 peuvent être proposés à la sélection.

(ii) Canoë biplace homme :

- De 0 à 2 premiers bateaux du classement général 2018 réalisé après les courses sprint.
- De 0 à 2 premiers bateaux du résultat de la course n°3.

(iii) Epreuve canoë biplace dame :

- De 0 à 2 premiers bateaux seront formés avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.

4.3 Proposition de sélection pour l'équipe de France U23

a) Sélection pour le championnat d'Europe de Skopje (MKD)

(i) Epreuves kayak homme, kayak dame, et canoë monoplace homme, canoë monoplace dame :

- De 0 à 2 premiers bateaux du classement général des sélections 2018 peuvent être proposés à la sélection.

(ii) Epreuve canoë biplace homme:

- De 0 à 2 premiers bateaux au classement général des courses de sélections peuvent être proposés à la sélection.
- Les vainqueurs de l'épreuve classique peuvent être proposés à la sélection.

(iii) Epreuve canoë biplace dame :

- De 0 à 2 bateaux premiers seront formés avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.

(b) Proposition de sélection pour les Manches de Coupe du Monde Manche 1 et 2 à Banja Luka (BOSNIE) et Coupe du Monde Manche 3 et 4 à Celje (SLO)

Attention : En fonction des dispositions financières, une participation pourra être demandée aux sportifs sélectionnés.

(i) Epreuves kayak homme, kayak dame, et canoë monoplace homme, canoë monoplace dame :

- De 0 à 2 premiers bateaux du classement général des sélections 2018 peuvent être proposés à la sélection.

(ii) Epreuve canoë biplace homme:

- De 0 à 2 premiers bateaux au classement général des courses de sélections peuvent être proposés à la sélection.
- Les vainqueurs de l'épreuve classique peuvent être proposés à la sélection.

(iii) Epreuve canoë biplace dame :

- De 0 à 2 premiers bateaux seront formés avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplace.

5 DIVERS

5.1 Diffusion des règles de sélection

Le présent mode de sélection sera consultable et téléchargeable sur le site internet FFCK.

5.2 Diffusion de la liste pour accès à la compétition de sélection sprint senior et U23

La liste des sportifs qui peuvent participer à la compétition de sélection seniors et U 23 ans 2018 sera mise en ligne sur le site de la Fédération Française de Canoë Kayak, le mardi 3 avril 2018.

5.3 Diffusion des sélections

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés aura lieu le mercredi 18 avril 2018 pour les épreuves Senior et U23 sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

5.4 Compétitions « ICF Ranking »

Les inscriptions aux compétitions « ICF Ranking » sont réalisées par le manager descente Pierre-Michel Crochet (pmcrochet@ffck.org). Toute demande d'inscription devra être faite deux mois avant la compétition auprès du manager descente.

Les sportifs sélectionnés pour un programme d'actions des collectifs Equipe de France (senior, U 23 ans, U 18 ans) seront inscrits prioritairement sur les compétitions ICF Ranking de la saison.

5.5 Accès aux compétitions de sélection 2019

L'accès aux sélections pour la saison 2019 pourra tenir compte des résultats descente 2018 et 2019.

B Règles de sélection en Equipe de France descente U18

1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'équipe de France de Descente lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale Junior 2018.

La compétition de référence internationale sera le championnat d'Europe Classique et Sprint qui aura lieu à Skopje (MACEDOINE) du 30 juillet au 5 août 2018.

L'objectif de l'Equipe de France U18 est d'atteindre les finales dans toutes les épreuves et d'obtenir des médailles pour les plus experts.

Les modalités de sélection retenues permettent de valoriser :

- la capacité à mobiliser ses ressources pour performer le jour J
- une régularité dans les performances tout en privilégiant la Gagne
- une navigation permettant d'être performant sur un parcours naturel pour la classique mais également sur un site aménagé pour le sprint.

2 MODALITES DE SELECTION

2.1 Compétitions de sélection

Les compétitions de sélection sont prévues du 19 au 21 mai 2018 sur le championnat de France classique de Treignac (Vézère) et du 18 au 21 juillet 2018 sur le championnat de France de Sprint à l'Argentière (Durance).

- Course N°1 : Classique Vézère
- Course N°2 : manche 1 sprint Argentière-la - bessée
- Course N°3 : finale Argentière-la - bessée

La date, le programme, et le parcours de ces courses peuvent être modifiés en fonction des conditions extérieures.

2.2 Conditions de participation

a) Conditions administratives

- Etre né entre le 01/01/2000 et le 31/12/2003,
- Etre titulaire de la licence Canoë Plus 2018,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Etre inscrit et avoir réglé le montant de l'inscription.

b) Conditions sportives

Tous les sportifs répondants aux critères de participation définis dans le règlement sportif FFCK descente en vigueur et ses annexes 2018.

2.3 Règlement

La compétition se déroule suivant le règlement sportif FFCK descente en vigueur et ses annexes 2018

2.4 Classement

Pour être classé, les sportifs doivent participer à au moins deux courses.

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er}	0
2 ^{ème}	3
3 ^{ème}	4
4 ^{ème}	5
...	...
10 ^{ème}	11

A l'issue des courses le classement est effectué sur les deux meilleurs résultats.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort automatiquement du classement de la course.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas (DNF), ou disqualifié de la manche (DSQ) marque les points du dernier de l'épreuve plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

2.5 Départage

En cas d'ex-æquo au classement par points, le meilleur classement sera pris en compte, si l'égalité persiste ce sera le résultat de la course classique N°1 qui départagera.

3 PROGRAMME D' ACTIONS

Championnats d'Europe U 18 à Skopje (MACEDOINE) du 30 juillet au 5 aout 2018.

4 PROPOSITION DE SELECTION

4.1 Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

Conformément à la convention 2018 « Sportif de haut niveau », à partir de la sélection, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2018 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un bateau ne pourra pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, de comportement ou de double sélection en Equipe de France), un bateau en remplacement pourra être sélectionné pour le programme, sur décision du Directeur Technique National et ou du manager descente.

4.2 Proposition de sélection pour l'Equipe de France U18

a) *Epreuves kayak homme, kayak dame, et canoë monoplace homme*

- De 0 à 3 premiers bateaux du classement de sélection U18 2018 peuvent être proposés à la sélection.

b) *Epreuves canoë monoplace dame et canoë biplace homme et dame*

- De 0 à 2 premiers bateaux du classement de sélection U18 2018 peuvent être proposés à la sélection après analyse des résultats.

5 DIVERS

5.1 Diffusion du mode de sélection

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

5.2 Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2018

En cas de sélections dans plusieurs disciplines, les sportifs peuvent courir dans chacune d'elles si les programmes sont compatibles.

5.3 Diffusion des sélections

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés sera effectuée le mercredi 25 juillet 2018 sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.